

## ANNEXES.

## IV 6. — MARTIN JOSEPH DE MULLENDORFF,

né à Douai, le 17. 9. 1717, baptisé en l'église St Pierre, eut pour parrains Martin Joseph *de Ruzière*, greffier de la ville de Douai et Marie Anne *Mayheux*. Sur l'acte de naissance le nouveau-né est inscrit sous le nom de « Milandor », le père signant Jean Milendorff.

Ayant perdu ses parents alors qu'il était encore jeune, M. J. Mullendorff fit ses études en sa ville natale, devint « licencié ès lois », puis exerça « avec distinction » la profession d'avocat. (1)

Après que la ville de Tournai, incorporée depuis 1713 aux Pays-Bas autrichiens, fut réoccupée par les Français à la suite de la conquête des Pays-Bas méridionaux par le maréchal *Maurice de Saxe*, Mullendorff y fut nommé conseiller-pensionnaire. Cela devait être aux environs de 1745.

Mais à la reprise des pays belgiques, non seulement il ne les quitta pas lorsqu'ils retombèrent sous l'obédience de la maison d'Autriche (1748), mais il entra même dans l'administration centrale où il réussit à monter bien des échelons de la hiérarchie et à occuper de hautes fonctions dans deux des trois collèges collatéraux : le Conseil des finances\*) et la Chambre des comptes.

Mullendorff se voyant, le 25. 10. 1749, concéder sa « lettre de naturalité », il est déjà question, quelques mois plus tard, de l'employer au Conseil des finances.

Voici comment le marquis *de Botta-Adorno* décrit Mullendorff dans une lettre adressée le 6. 6. 1750 à *Marie-Thérèse* : « Il se présente parfaitement bien, il a un discours beau, net et suivi et il écrit, l'on ne saurait mieux. » Le ministre plénipotentiaire à Bruxelles regrette seulement que Mullendorff ignore la langue flamande qui, en effet, « fait quelque objet dans la Chambre des comptes. »

A une « consulte » du Conseil suprême de Vienne du 20 juin, décidant d'éprouver pour le moment les talents de Mullendorff en l'employant à des commissions particulières, *Charles de Lorraine* répond le 19 septembre en proposant formellement de le nommer greffier du Conseil des finances.

Comme le gouverneur général le considère comme un des meilleurs avocats du pays, il trouve même la place disproportionnée à ses talents, si elle n'ouvrait la voie à des emplois plus importants et ne lui permettait de se faire connaître de plus en plus. *Marie-Thérèse* se rallie

\*) Ce collège, chargé de la gestion des finances publiques, comprenait en dehors d'un président et de quatre conseillers juristes, deux secrétaires (2) ainsi qu'un personnel technique recruté entre autres à la Chambre des comptes et dans l'administration des douanes.